La CGT Finances Publiques met à la disposition de tous les personnels ce guide qui présente pour chaque catégorie les évolutions de carrière depuis la mise en oeuvre au niveau de la Fonction publique du dispositif PPCR - Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations - dont les effets s'étaleront jusqu'en 2021. Celui-ci modifie les statuts particuliers de la DGFIP de 2011, en matière de recrutement et de nomination, de déroulement de carrière et de promotion, de formation.

Près de 3 ans après sa mise en oeuvre, la CGT confirme son analyse sur le protocole PPCR qu'elle n'avait pas signé : PPCR s'inscrit pleinement dans le cadre des politiques d'austérité udgétaire menées depuis des décennies sur l'autel de la résorption de la dette publique et d'attaques frontales contre les principes et fondement du Statut général des fonctionnaires.

../..

Ceci posé, il est important pour la CGT d'apporter dans ce guide les éléments permettant d'éclairer les personnels. Il présente l'ensemble des conditions statutaires fixées dans les décrets et les règles de gestion propres à la DGFIP (de 2018) qui sont évolutives.

L'objectif de la CGT Finances Publiques, de ses représentant(e)s et élu(e)s aux CAP, est d'oeuvrer pour le maintien et l'amélioration de nos statuts particuliers, de placer son intervention au coeur de la défense individuelle et collective des personnels dans un cadre de garanties fortes.

fichiers: Télécharger guide_carrieres_2018.pdf (3.05 Mo)

Public: Vos droits
Carrières-Règles de gestion
Fiches Techniques / Argumentaires

- -A
- +A
- Version imprimable
- version PDF

Leave this field blank